

PRESENTATION PROJET FIBRE 2018



[Vidéo](#)



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE MAUPERTHUIS

BP 26 - 77412 Claye-Souilly Cedex

Tél / Fax : 01 60 27 14 80

AGENDA

- 1) CONTEXTE
- 2) OBJECTIF
- 3) LA SOLUTION PROPOSEE
- 4) DETAIL DE LA SOLUTION TECHNIQUE
- 5) OFFRES
- 6) MAINTENANCE: ENGAGEMENT DE SERVICE
- 7) SYNTHÈSE FINANCIÈRE
- 8) QUESTIONS / RÉPONSES



1 - CONTEXTE

Notre lotissement **n'est pas éligible aux offres fibre** des opérateurs.

La situation actuelle est donc la suivante :

- Réseau TV collectif des Allées et Squares
 - ✓ La totalité du lotissement n'est pas couvert
 - ✓ Connexions vétustes
 - ✓ Infrastructure obsolète et consommatrice d'électricité
- TV individuelle des Hameaux
 - ✓ Qualité de réception sensible aux perturbations atmosphériques
 - ✓ Perturbations liées à l'accord d'utilisation de la bande 800Mhz donné par l'ANFR aux opérateurs de téléphonie mobile pour le déploiement 4G (bientôt 5G)
- Internet par ligne cuivre opérateur historique
 - ✓ Débit ADSL faible (En moyenne $\leq 6\text{Mb}$)
 - ✓ Perturbations liées à l'accord d'utilisation de la bande 800Mhz donné par l'ANFR aux opérateurs de téléphonie mobile pour le déploiement 4G

AUCUN OPERATEUR NE PREVOIT DE DEPLOIEMENT FTTH A COURT TERME

2 - OBJECTIFS

Rendre notre lotissement **éligible à la fibre FTTH** permettra

- De se libérer des contraintes du réseau de télévision actuel (Collectif et/ou privatif)
- Un accès à un réseau de télévision collectif de qualité pour l'ensemble du lotissement
- Une connexion Internet Haut Débit indépendante du réseau télévision
- Un accès télévision compatible avec les nouvelles technologies Très Haut Débit (THD, UHD, 4K)
- De réaliser l'entretien des VRD et des regards téléphone et télévision.

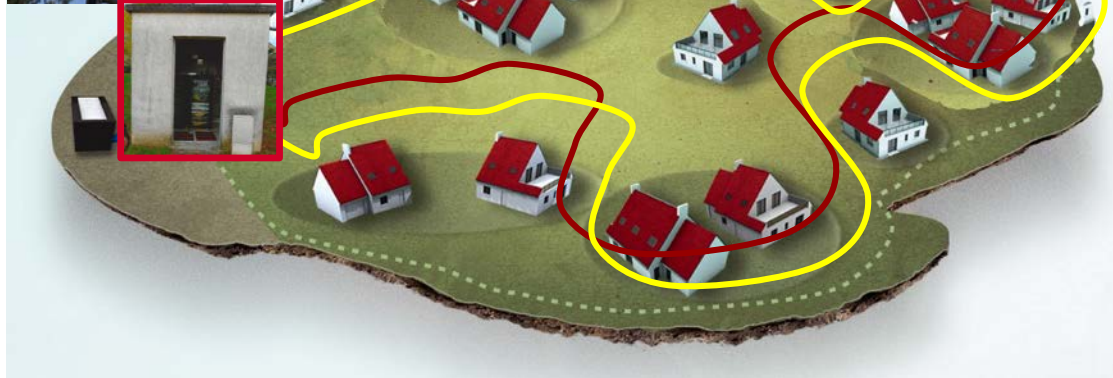
3 – LA SOLUTION PROPOSEE

La solution proposée permet de rendre chaque pavillon **éligible** au réseau TV collectif & internet « Mauperthuis »

6 positions fibre seront mises à disposition des Fournisseurs d'Accès Internet permettant à chaque allocataire le choix libre de son opérateur



Nouveau Local technique, regroupant les connexions TV et Internet



- Mise en place de deux boucles fibres (une réseau TV et une internet)
- Interconnexion de la fibre Internet au NRO
- Proposition d'un abonnement (optionnel) via un opérateur commun
- Ouverture de 6 positions opérateurs après déclaration ARCEP

4 – DETAIL DE LA SOLUTION TECHNIQUE

LOCAL TECHNIQUE

Création du local (18054,81€, fonds propres ASLM), Porte blindée, imposte, aérations haute et basse.

Raccordement aux VRD existant,
Finition sol carrelé (implantation, derrière le transformateur)



1) Equipement du local (151189,15€), Climatisation, Onduleurs (4), 2 baies équipées de répartiteurs optiques (TV et Internet) ainsi que des éléments spécifiques à chaque service TV ou Internet. Module QPSK CDFDM 4 entrées Satellite, Station de tête TNT CDFDM, LNB Optique / Box Internet 1025 GH (large bande), Module de sortie cryptage....

2) Antennes 1 x UHF, 1 x FM RNT/DAB et 3 Paraboliques

4) Curage des VRD pendant l'installation des fibres

5) Deux boucles fibre optique

- Une boucle multifibre TV, avec un répartiteur étanche par secteur puis un sous répartiteur étanche par Allée/Hameau
- Une boucle multifibre Internet, avec un répartiteur étanche par secteur puis un sous répartiteur étanche par Allée/Hameau

5 – DETAIL DE L'OFFRE

Rendre éligible le lotissement à la fibre FTTH,
assurer la pérennité et la généralisation du
réseau TV/TNT

- ✓ Création du nouveau local technique
- ✓ Equipement de ce local en matériel TNT/HD & Internet, tout « FIBRE »
- ✓ Réalisation des deux boucles fibres (Pour faire le tour de Mauperthuis, Allées)
- ✓ Distribution des boucles dans les regards (sous-répartiteurs dans chaque Square et Hameau)
- ✓ Interconnexion de la fibre Internet au NRO

6 – MAINTENANCE – ENGAGEMENT DE SERVICE

Les engagements du prestataire:

- ✓ Garantie du matériel d'infrastructure: 2 années (constructeur), en cours de négociation pour une année supplémentaire assurée par le maître d'œuvre
- ✓ A la fin de la période de garantie, un contrat de maintenance sera établi pour un montant n'excédant pas le montant des dépenses actuelles de maintenance TV (maximum 5382€ par an pour tout le lotissement)
- ✓ Mise à disposition de matériel de remplacement, permettant à « Locatelli » ou un intervenant compétent de l'ASLM d'intervenir rapidement
- ✓ Garantie de temps de rétablissement: 4 heures (détection à distance, puis diagnostic dans les 4 mn) Ayant les principaux éléments disponibles sur place, le remplacement sera effectué par « Locatelli » ou un intervenant compétent de l'ASLM

7 – SYNTHÈSE FINANCIÈRE

DESCRIPTION	COÛT TOTAL	COÛT / ALLOCATAIRE
SOCLE COMMUN: Eligibilité fibre de l'ensemble des pavillons	151 189,15 €	301,77 € *
Coût de maintenance annuelle pendant la garantie (EDF et assurances)	500 € environ	1 €
Coût de maintenance annuelle hors garantie (EDF et assurances)	5382 € maximum	10,74 €

8 – QUESTIONS / RÉPONSES



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION